
TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 8 décembre 2017 à 14 heures, dans la salle de réunion de la Criée du Guilvinec.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 16 titulaires

Nombre de voix délibératives : 17

- Nombre de délégués titulaires présents : 16
- Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 0 représentant 17 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Les services du syndicat mixte sont constitués principalement par des agents mis à disposition par le Département.

Le tableau des effectifs, soumis pour avis au Comité technique du Centre de gestion du Finistère auquel est affilié le syndicat mixte, doit recenser les emplois permanents de la collectivité et être approuvé par l'Assemblée délibérante.

Un emploi fonctionnel de Directeur(trice) général(e) des services a été créé par délibération du 11 octobre 2017, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2018.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu l'avis du Comité technique du Centre de gestion du Finistère réuni le 5 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

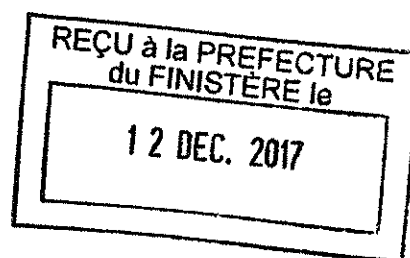
FIXE

Le tableau des effectifs comme suit :

Position	Catégorie	filière	grade	fonction	Nombre d'agents
Détachement	A	technique	ingénieur en chef	direction générale des services	1

Le Président du Syndicat Mixte des Ports de
Pêche-Plaisance de Cornouaille,


Michaël Quernez



Acte rendu exécutoire le 12/12/2017
Après envoi en préfecture le 12/12/2017
Et publication ou notification le 12/12/2017